



Commune de Lutry
Municipalité
Service des Travaux et Domaines

**Préavis n° 1255/ 2019
au Conseil Communal**

Concernant :

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LE RENOUELEMENT DE LA PELOUSE SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU GRAND-PONT



Lutry, le 5 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	PÉRIMÈTRE DU PROJET	4
3.	NOUVELLE PELOUSE SYNTHÉTIQUE.....	5
4.	COÛT DES TRAVAUX.....	8
5.	DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	9
6.	PROCÉDURE	9
7.	MODE DE CONDUITE DU PROJET.....	9
8.	CONSÉQUENCES SUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU TERRAIN	9
9.	FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES.....	10
10.	CONCLUSIONS.....	11
11.	ANNEXES	12

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

En 2006, le Conseil Communal accordait à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 1'700'000.- pour le réaménagement des installations sportives au Grand-Pont et la création d'une place de beach-volley.

Ce crédit comprenait la réfection du terrain de football et le remplacement de la pelouse naturelle par une pelouse synthétique. La part de ces travaux était estimée à CHF TTC 1'500'000.-.

La mise en service du terrain date du 9 novembre 2007. L'utilisateur principal est le FC Lutry et l'activité du club sur ce terrain est prioritaire. En dehors des matches et des entraînements du FC Lutry, ce terrain est accessible aux écoles et au public. À noter que l'accès, à ce type de terrain synthétique, est souvent interdit au public dans d'autres communes.

La durée de vie technique de ce type de pelouse synthétique est estimée entre 11 et 15 ans. Les derniers contrôles confirment que son utilisation est encore possible jusqu'en 2019. Au-delà, il est probable que ce gazon ne passe pas une nouvelle homologation.

Le présent préavis concerne le remplacement de cette pelouse synthétique.

2. PÉRIMÈTRE DU PROJET

Pour rappel, le terrain de football a des dimensions qui ne permettent pas au FC Lutry d'évoluer dans des ligues supérieures (voir annexe 1) sans devoir demander une dérogation à l'Association Suisse de Football (ASF).

Les dimensions actuelles sont de 60.80 m pour la largeur et de 95 m pour la longueur. Le terrain est entouré d'une barrière située à 3 mètres du marquage du terrain.

Les dimensions nécessaires pour évoluer en ligue supérieure sont les suivantes : 64 m de largeur et 100 m de longueur, plus une bande de 3 mètres autour du terrain. L'espace à disposition permet d'insérer un terrain de football de ces dimensions, mais au détriment d'autres installations (passage sous route, terrain de beach-volley, place de skate), ce qui n'est pas envisageable. Le terrain de football sera donc maintenu à son emplacement et dans ses dimensions actuelles. La figure ci-dessous montre en rouge deux variantes de position qu'il aurait pu occuper.



Ce préavis ne traite donc pas de l'agrandissement du terrain de football, mais seulement du remplacement de la pelouse synthétique.

3. NOUVELLE PELOUSE SYNTHÉTIQUE

La nouvelle pelouse doit correspondre à un type de revêtement prescrit par l'ASF. Le tableau suivant mentionne les différents types de terrain synthétique en fonction de la classe de jeu :

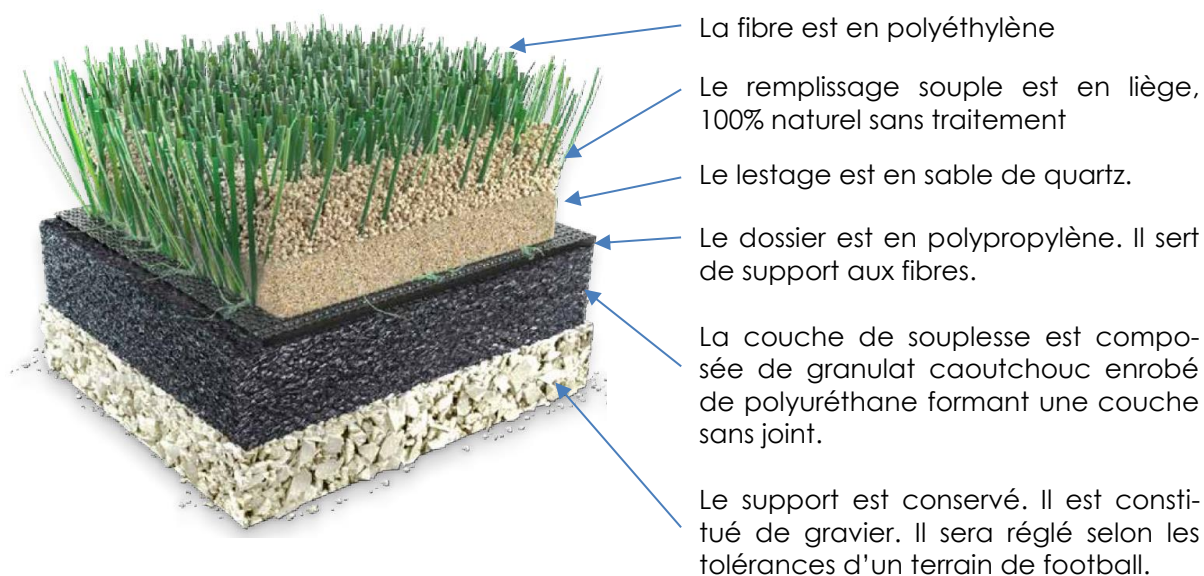
Tableau des revêtements autorisés pour les matches officiels

Ligue / classe de jeu	Terrain en gazon	Terrain synthétique
Super League	X	FIFA Quality Pro
Challenge League	X	FIFA Quality Pro
Promotion League / 1 ^{ère} Ligue Equipes sélections juniors (M-)	X X	FIFA Quality Pro
2 ^{ème} ligue interrégionale Ligue nationale féminine A	X X	EN 15330
2 ^{ème} ligue régionale Ligue nationale féminine B	X X	EN 15330
3 ^{ème} à 5 ^{ème} ligue Football féminin 1 ^{ère} à 4 ^{ème} ligue Vétérans, seniors	X X X	EN 15330
Football juniors	X	EN 15330 ³⁾

Extrait des directives ASF Édition 2017

Cette nouvelle pelouse doit répondre aussi à des exigences élevées en termes de protection des usagers et de l'environnement.

La pelouse retenue pour remplacer le gazon synthétique actuel est constituée ainsi :



Description de la pelouse

Fibre

La fibre choisie répond aux normes FIFA Quality Pro. Elle est du type Vertex-Core 42-13 soit un type de revêtement de qualité supérieure à celui prescrit par L'ASF. La différence de coût entre les deux types de pelouses est faible (env. 3.-/m²), mais le type proposé conserve une esthétique durable et retient mieux les granulats de liège.

Remplissage souple

Il existe sur le marché 9 types de remplissage soit :

1. Granulés de caoutchouc butadiène styrène (SBR) provenant du recyclage de pneus.
2. SBR cryogénique obtenu du recyclage de pneus qui ont été cryogénisés puis réduits en petites particules aux bords lisses.
3. SBR encapsulé fabriqué à partir de granulats de SBR recyclé enrobé par une couche de résine PU verte ou marron.
4. Pro-Gran est un SBR encapsulé de qualité supérieure avec un nouvel enrobage PU nouvellement développé et très durable.
5. Granulat Éthylène-Propylène-Diène Monomère (EPDM) fabriqué à partir de caoutchouc synthétique vierge.
6. Le TPE (Élastomère ThermoPlastique) est un remplissage de matériau vierge.
7. ProMax est un remplissage PE fabriqué à partir des mêmes matières premières et mélange polyéthylène que les fibres de gazon synthétique
8. Remplissage en liège 100% naturel
9. Remplissage composé de fibres de coco et de divers matériaux pouvant varier selon les mélanges, certains mélanges intègrent de la gomme.

Le remplissage retenu est en liège. Ce produit est 100 % naturel et présente les avantages suivants :

- Le remplissage pour terrain de football est composé uniquement de liège naturel sélectionné.
- Le liège est une ressource qui se renouvelle naturellement avec le temps.
- Le liège est un produit naturel. Ce remplissage peut intégralement être réutilisé, sans perte de qualité et sans déchets résiduels.
- La nature même du liège en fait un matériau très résistant au feu.
- Contrairement à certains remplissages classiques en caoutchouc qui peuvent provoquer des nuisances olfactives, le liège est un matériau totalement inodore.
- De par sa structure cellulaire particulière, le liège présente une faible conductibilité thermique et s'échauffe jusqu'à 30% de moins qu'un terrain rempli de caoutchouc.

- Les parois cellulaires du liège contiennent de la subérine, une résine naturelle qui rend le liège imperméable. Les organismes vivants ne trouvent pas un sol propice à leur développement.
- Avec 12 millions de cellules d'air par cm³, soit 90% de vide, le liège constitue un véritable coussin d'air : le liège absorbe les vibrations et les chocs.

Les seuls inconvénients connus sont les suivants :

- Électricité statique possible sur les terrains récemment installés pouvant créer le déplacement du remplissage (liège) lors de fortes pluies
- Approvisionnement limité
- Un coût d'entretien plus élevé de 60% par rapport à des granulats en caoutchouc (voir chapitre 8).

Le remplissage en sable de quartz.

Le sable de quartz est appliqué en première couche sous le remplissage souple. Sa présence est uniquement nécessaire pour lester le système et ainsi en garantir la stabilité lors de forts vents par exemple.

Dossier

Le dossier est le support sur lequel sont fixés les fibres synthétiques de la pelouse. Les caractéristiques recherchées sont la stabilité dimensionnelle dans le temps ainsi qu'une grande résistance. Les dossiers sont composés de plusieurs couches et ensuite recouverts d'une enduction en latex servant à fixer les fibres.

Couche de souplesse

L'actuelle couche est en éléments préfabriqués. Elle sera remplacée par une couche de souplesse coulée en place. L'amortissement des chocs est principalement garanti par cette couche.

Support

Le support existant est conservé ainsi que tout le système de drainage et d'arrosage.

4. COÛT DES TRAVAUX

Les travaux consistent uniquement au remplacement de la pelouse synthétique, le reste de l'infrastructure (couche de support, drainage, système d'arrosage, clôture, barrière, mâts d'éclairage), entretenue en grande partie par la Société Réalsport SA, reste inchangé. Cet état de fait impose pratiquement le choix du fournisseur de la nouvelle pelouse. En effet, en cas de problème, le fait d'avoir deux sociétés différentes sur le même terrain rend la recherche des responsabilités très difficile. Pour éviter ce type de problème, les travaux seront confiés à la société déjà active sur ce terrain, soit, Realsport SA.

De plus, cette entreprise est pratiquement le leader national pour ce type de produit. Elle a déjà participé à la construction de plusieurs terrains synthétiques pour de nombreuses villes en Suisse et a une grande expérience pour ce type de travail. Ses références sont nombreuses. Ci-dessous les villes romandes qui possèdent un terrain synthétique équipé d'un remplissage en liège, construit par Realsport SA :

- Genève - Bois des Frères - 2013
- Lausanne - Blécherette - 2014
- Lancy Florimont terrain d'entraînement - 2014
- Genève - Stade de Varembe - 2015
- Lancy - Florimont terrain principal - 2015
- Lausanne - Praz-Séchaud - 2015
- Onex - Stade - 2015
- Plan-les-Ouates 3 terrains - 2015
- Villars-sur-Glâne le Platy - 2015
- Genève - Stade de Trembley - 2016
- Fribourg - Stade du Guintzet - 2016
- Bulle 2 terrains au centre sportif de Bouleyres - 2016
- Vernier Stade - 2016
- Vernier Stade d'Aire - 2016
- Plan-les-Ouates - 4 terrains - 2016
- Gletterens - 2017
- Lonay - 2017
- Meyrin - 2017
- Lausanne Tuillière - 5 terrains- 2017
- Vernier Stade terrain d'honneur - 2018
- Gland - 2018

C'est donc sur une offre de gré à gré que le montant des travaux est estimé. À ces travaux s'ajoutent quelques adaptations mineures d'équipement.

	Montants CHF TTC
Remplacement de la pelouse	570'000.-
Remplacement des abris joueurs	13'000.-
Prolongation des pare-ballons	5'000.-
Total intermédiaire	588'000.-
Divers et imprévus 10 %	62'000.-

Total général des travaux TTC

650'000.-

Pour rappel, une somme de CHF 600'000.- a été prévue dans le plan prévisionnel des investissements 2017-2021 pour réaliser ces travaux.

Participation de tiers (aide financière)

Dans sa séance du 28 septembre 2018, le Conseil de la Fondation "Fonds du sport vaudois" a examiné la demande communale de soutien financier concernant ces travaux de renouvellement. Suite à cet examen, le Conseil de Fondation a accordé à la Commune une contribution de CHF 84'000.- (somme indicative).

5. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en été 2019. La durée des travaux est estimée à 6 semaines, ils se dérouleront pendant la pause estivale du FC Lutry.

Planification du projet	2019			
	T1	T2	T3	T4
Elaboration du préavis	■	■		
Approbation du crédit d'ouvrage		■		
Délai de fabrication			■	
Travaux			■	■

À l'achèvement des travaux, cette nouvelle pelouse recevra une homologation « FIFA Quality » renouvelable tous les quatre ans.

6. PROCÉDURE

Les dimensions et l'usage du terrain restant inchangés, le renouvellement de la pelouse synthétique ne nécessite pas de mise à l'enquête publique.

7. MODE DE CONDUITE DU PROJET

Les services communaux assureront uniquement la direction générale des travaux. Les éventuelles prestations de service sont incluses dans les montants des travaux et gérées par Realsport SA.

8. CONSÉQUENCES SUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU TERRAIN

Les procédures d'entretien sont identiques aux prescriptions habituelles pour les revêtements avec remplissage de caoutchouc.

Le liège a une très grande résistance à l'usure, ne crée pas de poussière et ne se compacte pas dans le temps. L'entretien est simple, similaire aux autres types de remplissages.

Chaque année, la quantité de liège doit être complétée. Le coût de cette opération est plus cher que pour un terrain équipé de granulés en caoutchouc. Le prix annuel pour un terrain en granulats de caoutchouc noir est d'environ CHF TTC 6'000.- par an et CHF TTC 10'000.- par an pour un remplissage en liège.

Les conditions d'utilisation du terrain par les joueurs sont également identiques à celles pratiquées sur le terrain actuel.

9. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

La Commune dispose actuellement de liquidités qui se montent à plus de 20 millions. Dès lors, la Municipalité préconise de financer l'entier de cet investissement, moins les participations de tiers, soit la somme de CHF 566'000.- par la trésorerie courante de la Bourse communale.

Par ailleurs, cet investissement sera amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant au 31 décembre 2018 se situe à plus de 14.5 millions malgré les prélèvements importants réalisés ces 3 dernières années.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir.

10. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n° 1255/2019
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de la pelouse synthétique du terrain de football du Grand-Pont.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit la somme de CHF 650'000.-.
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019

Municipal délégué : M, Charles Monod

Annexes :

1. Dimensions prescrites pour les terrains de football
2. Fiche technique de la pelouse Vertex-Core 42-13

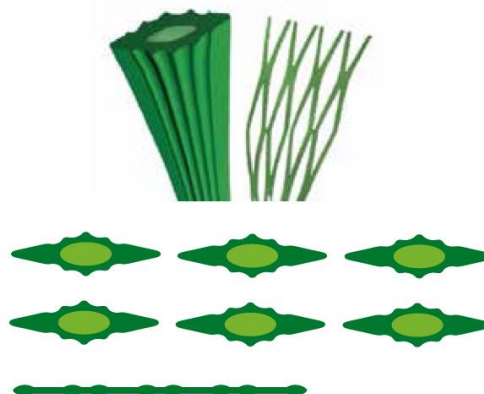
11. ANNEXES

Annexe 1 - Dimensions prescrites pour les terrains de football

Terrains de jeu pour les matches officiels de l'ASF			
Classe de jeu	Dimensions de l'aire gazonnée y.c. zones de sécurité	Dimensions effectives du terrain	Zones de sécurité ²⁾ à l'extérieur des lignes du terrain de jeu
Super League Challenge League ¹⁾	111 x 74 m	105 x 68 m	jusqu'à la ligne de but jusqu'à la ligne lat.
Challenge League Promotion League ³⁾ Première Ligue ³⁾	106 x 70 m	100 x 64 m	jusqu'à la ligne de but jusqu'à la ligne lat.
Ligue Amateur 2 ^{ème} ligue interrégionale Femmes Ligue nationale A Promotion de la relève	106 x 70 m ⁴⁾	100 x 64 m ⁴⁾	jusqu'à la ligne de but jusqu'à la ligne lat.
2 ^{ème} – 5 ^{ème} Ligue régionale Football féminin LNB et 1 ^{ère} – 4 ^{ème} ligue Seniors 30+, 40+ Football juniors A – C	106 x 70 m ⁴⁾	100 x 64 m ⁴⁾	jusqu'à la ligne de but jusqu'à la ligne lat.
Seniors 50+	Voir terrains de jeu (ébauches) -> football à 9		
Football des enfants	Voir point 5		
<p>a) Les directives figurant dans le tableau ci-dessus relatives aux dimensions effectives des terrains de jeu et les dimensions des zones de sécurité, ainsi que les dispositions suivantes sur les autorisations particulières s'appliquent à tous les terrains de jeu nouvellement construits, transformés, ou qui seront notablement rénovés après le 13.09.2013, ainsi que pour tous les cas où l'homologation pour une catégorie supérieure est requise.</p> <p>b) Par contre, elles ne s'appliquent pas aux terrains de jeu déjà existants le 13.09.2013 („bénéfice des droits acquis“) et qui ont été homologués par la commission des terrains de jeu de l'ASF ou par l'association régionale concernée pour une catégorie déterminée (le cas échéant par l'entremise d'une autorisation particulière).</p> <p>1) Dimensions recommandées.</p> <p>2) A l'intérieur des zones de sécurité, aucun objet dangereux et solide ne doit être installé. Si des couvercles de regards, des bordures de pierre ou d'autres revêtements durs se trouvent à l'intérieur des zones de sécurité, ils doivent être recouverts d'un matériel approprié (par exemple du gazon synthétique ou des profils de caoutchouc). Pour les terrains en revêtement synthétique, la bordure de pierre du revêtement synthétique doit être posée à l'extérieur des zones de sécurité. La bordure de pierre doit être montée dans tous les cas à fleur de revêtement. Les mats d'éclairage et les balustrades pour les spectateurs doivent être placés de manière à se trouver complètement hors des zones de sécurité.</p> <p>3) Voir également le catalogue des stades de la Première Ligue.</p> <p>4) Pour les matches officiels d'équipes de la 2^e Ligue interrégionale, le comité de la Ligue Amateur peut, dans des cas très spéciaux, octroyer une autorisation particulière limitée dans le temps pour des terrains de jeu dont les dimensions sont inférieures à 100 x 64 m. Pour les terrains des équipes de la 2^e Ligue régionale à la 5^e Ligue, pour le football féminin (excepté pour la LNA et la LNB), pour les seniors/vétérans, ainsi que pour le football des juniors (excepté les juniors de l'élite) dont les dimensions et/ou les zones de sécurité ne sont pas respectées, une autorisation particulière peut être octroyée suite à une requête dûment motivée. De telles requêtes sont à adresser à l'association régionale compétente. Après contrôle et analyse, la commission des terrains de jeu régionale concernée soumet à la CTJ de l'ASF une demande dûment fondée préconisant l'approbation ou le rejet de la requête. Avant réception de l'autorisation particulière de la CTJ de l'ASF, la commission des terrains de jeu de la région concernée n'est pas habilitée à formuler des promesses au club ou au propriétaire du terrain de jeu concerné. Il en est de même lors du dépôt d'une demande de subventionnement auprès des autorités du Sport Toto.</p>			

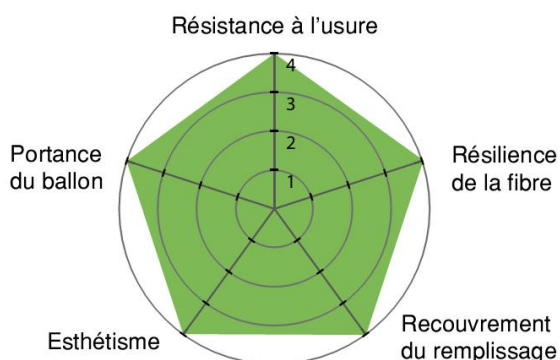
Annexe 2 - Fiche technique de la pelouse Vertex-Core 42-13

REAL VERTEX CORE 42-13



6 fibres Core et 1 fibre HD par noeud

- Gazon Elite de Fieldturf
- Fibre Diamant bi-compostant la plus résiliente et toujours très résistante à l'usure tout en étant très confortable. Combinée à une fibre fibrillée haute résistance comme encapsulage ou recouvrement du remplissage. Le remplissage ne se déplace pas ou très peu limitant ainsi l'entretien.
- Forme de fibre structurée avec effet mat au soleil
- Fibre la plus résiliente pour la Core
- Très bon confort, fibre douce
- Une couverture maximale du remplissage, pas de splash
- Moins de perte de remplissage en cas de déneigement
- Fibre sans signe d'usure après 200'000 cycles Lisport
- Plus de 1'650 gr de fibres par m²
- 115'000 brins de gazon au mètre carré



Quelques références identiques

- Meyrin
- Vernier
- Gland

CERTIFICATIONS

